



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SMIC

Question écrite n° 121470

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'intérêt que présenterait la création d'un SMIC pour les cadres. En effet, cette proposition d'instaurer un salaire minimum interprofessionnel pour les cadres, qui pourrait être égal au plancher de la sécurité sociale (soit 2 589 euros par mois). Il conviendrait de noter que plus de 30 % des 3,5 millions de cotisants à l'AGIRC sont rémunérés sous ce plafond de la sécurité sociale. Ils sont deux fois plus nombreux qu'il y a deux ans : c'est bien la preuve que leur situation se dégrade. Les cadres se constituent une retraite qui se précarise de plus en plus. Ainsi pour la CFE CGC, ce SMIC cadres constituerait aussi une véritable revalorisation de leur retraite. Les salaires des cadres bénéficieraient d'éléments externes à leur rémunération qui se multiplient, avec des bonus, des participations ici et là, une individualisation grandissante, des parts variables qui peuvent être remises en question d'une année à l'autre. Malheureusement, ces avantages constituent une certaine forme d'ornement, car au bout du compte, les salaires des cadres se déprécient. Cette idée aurait déjà été présentée aux pouvoirs publics qui sembleraient intéressés. Il lui demande donc de lui préciser la position du Gouvernement sur ce dossier

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121470

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3241